

MAIRIE DE LA FALAISE

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Le 20 décembre 2016, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 9
Pouvoirs : 3

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DÉCALOGNE Charles, DHOOGHE Véronique, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, LESOURD Monique et MAUDUIT Lilian, MENDES Frédérique (arrivée à 18h45) formant la majorité des membres.

Etaient absents:

Madame SONGEUR Sylvie (excusée – pouvoir à LESOURD Monique), Messieurs ANDRÉ François-Xavier (excusé – pouvoir à COUTREAU Jean-Marie), DA COSTA GOMES Alberto (excusé), GOULAY Joël (excusé), PHELIPPOT Samuel (excusé – pouvoir à DI BERNARDO Maryse) et RIAUX Xavier.

Monsieur DÉCALOGNE Charles a été élu secrétaire de séance.

Communications préalables :

Madame le maire demande l'autorisation du conseil pour rajouter les 3 affaires suivantes à l'ordre du jour :

- D.G.F. des communes et dotation de l'intercommunalité : augmentation de la voirie communale
- Horaire de fin de garderie du soir au 1^{er} janvier 2017
- Aide alimentaire exceptionnelle au titre de secours d'urgence

Les membres présents acceptent à l'unanimité que l'ordre du jour soit modifié en conséquence.

1. Compte rendu de la séance du 22 novembre 2016

Madame le Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

2. Décision modificative n° 4 au Budget Primitif 2016

Comme évoqué lors de la séance du 22 novembre écoulé, la communauté urbaine GPSeO doit rembourser les dépenses 2016 liées à la compétence « voirie ». Cela concerne également les 3 emprunts suivants qui sont transférés à GPSeO au 1^{er} janvier 2017 :

Objet	Capital Durée	Capital restant au 31/12 Date dernière échéance	Échéances 2016	Capital Art. 1641	Intérêts Art. 66111
Prg triennal voirie 2011	150 000 € 15 ans	95 535,80 € 06/04/2025	12 218,59 €	9 171,60 €	3 046,99 €
Liaison inter-RD	200 000 € 10 ans	160 000,00 € 20/08/2024	11 938,00 €	10 000,00 €	1 938,00 €
			12 052,00 €	10 000,00 €	2 052,00 €
Liaison inter-RD 2	150 000 € 10 ans	120 844,18 € 04/11/2024	16 144,94 €	14 120,47 €	2 024,47 €
2016 :			52 353,53 €	43 292,07 €	9 061,46 €
Remboursement par GPSeO :				43 292,07 €	9 061,46 €
				Titre à l'art. 1641	Titre à l'art. 70688

Handwritten signatures and initials: MD, JMC, LM, CD, FM, CB, JB

Il convient donc d'ouvrir des crédits disponibles aux articles 70688 (recettes de fonctionnement) et 1641 (recettes d'investissement) et d'approvisionner en conséquence des chapitres de dépenses comme suit :

Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
Art. 1641 « Emprunts en euros »	43 292,07 €	Art. 2135 « Inst. générales »	43 292,07 €

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
Art. 70688 « Aut. prestations de services »	9 061,46 €	Art. 60623 « Alimentation »	2 200,00 €
		Art. 6135 « Locations mob. »	2 000,00 €
		Art. 61558 « Entretien aut. biens »	1 200,00 €
		Art. 6558 « Autres dép. obligatoires »	3 661,46 €

Délibération n° MD 689/2016 adoptée à l'unanimité.

3. Avenant à la convention relative à l'instruction des dossiers d'autorisations d'occupation des sols avec la Communauté Urbaine GPSeO pour l'année 2017

Afin d'assurer la continuité du service d'instruction des dossiers d'autorisations d'occupation des sols par le service Droit des Sols de la Communauté Urbaine, il convient de délibérer sur la signature d'un avenant à la convention signée avec la CAMY arrivant à échéance le 31 décembre 2016. Cet avenant permettra de faire perdurer les clauses de la convention actuelle pour une durée maximale d'un an soit au 31 décembre 2017.

Délibération n° MD 690/2016 adoptée à l'unanimité.

4. Définition de la consistance du domaine public routier communautaire avec la Communauté Urbaine GPSeO

Il convient de prendre une délibération communale qui se propose de définir la consistance du domaine public routier communautaire. Cette délibération a été adoptée le 15 décembre écoulé par le conseil communautaire de la Communauté Urbaine, qui pourra rectifier selon nos observations en janvier. Après vérifications et mise à jour, le tableau des voies communales s'établit comme suit :

Nom des voies communales	Longueur Mètre linéaire	
	Recensement technique	Diagnostic GPSeO
Chemin des Nézy	142	160,22
Impasse des Brissettes (x2)	120	92,29
Impasse des Fiefs	54	64,14
Impasse du Bec de Géline	52	92,24
Impasse du Marais	126	80,30
Rue de l'Elizée	252	267,74
Rue de la Source	909	896,36
Hameau de Tanqueue	125	151,57
Rue de Tanqueue	170	253,94
Rue des Ecoles	96	103,06
Rue des Grands Prés	1152	1 039,28
Rue des Prés Dieu	20	69,21
Rue du Bec de Géline	720	669,41
Rue du Château	301	321,05
Rue du Vieux Pont	24	125,54
Ruelle Colignot	46	49,06
Route de La Falaise	38	18,57
Rue de la Mare Malaise	1495	1 193,95
Chemin de la Mare Malaise		563,96
Sente de la Turpine	38	152,20
	5872	6 364,08

Délibération n° MD 691/2016 adoptée à l'unanimité.

5. D.G.F. des communes et dotation de l'intercommunalité : augmentation de la voirie communale

Madame le maire rappelle que le linéaire de la voirie communale figure au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes.

Pour la Commune de La Falaise, la longueur retenue au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 était de 4 578 m.

Un recensement a été effectué par le service technique communal durant l'été qui faisait apparaître un linéaire réel de 5 872 m, soit 1 294 m de différence. Le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité le 20 septembre 2016 pour modifier en conséquence le tableau de classement de la voirie communale.

Depuis, la Communauté urbaine GPSeO a réalisé le diagnostic voirie tel que délibéré ci-dessus : le linéaire de voirie communale passe de 5 872 m à 6 364 m, soit 492 m supplémentaires (1 786 m supplémentaires cumulés).

Il est proposé de modifier à nouveau le tableau de classement de la voirie communale pour tenir compte du diagnostic voirie réalisé par GPSeO et permettre sa prise en compte dans le calcul des dotations de l'Etat à la Commune.

À noter que cette modification ne sera prise en compte que pour le calcul de la DGF de 2018.

Délibération n° MD 692/2016 adoptée à l'unanimité.

6. Horaires de la garderie du soir

Arrivée de Madame MENDES Frédérique.

Lors de la séance du conseil du 7 juin 2016, il avait été décidé de ramener l'heure de fin de la garderie du soir à 18h30, considérant la très faible et irrégulière fréquentation de la tranche horaire 18h30/19h00 mise en place à la rentrée 2015.

Les représentants de parents d'élèves ayant réitéré leur demande de report de cette décision en indiquant que, suite à une enquête réalisée via l'école, 15 familles ont répondu vouloir confier régulièrement leurs enfants (environ 18) sur la tranche horaire 18h30/19h00.

C'est pourquoi, lors de la séance du 5 juillet 2016, le conseil a accepté de maintenir provisoirement l'horaire de fin de la garderie du soir à 19h les lundis, mardis et jeudis jusqu'à la fin de l'année.

Aujourd'hui, l'étude des registres de garderie du soir montre que très peu d'enfants sont accueillis après 18h30 (14 soirs concernés sur 45 - 3 soirs avec 2 enfants - les 11 autres soirs pour un seul enfant), c'est pourquoi il est proposé au conseil de revenir à un horaire de fin de garderie fixé à 18h30 pour tous les jours.

Délibération n° MD 693/2016 adoptée à l'unanimité.

7. Aide alimentaire exceptionnelle au titre de secours d'urgence

Nous avons été contactés par une assistante sociale du Département pour une éventuelle demande d'aide alimentaire pour une falaisienne.

Bien que n'ayant pas reçu le courriel demandé pour étudier le dossier, Madame le maire propose d'établir une délibération de principe, de manière à pouvoir répondre à une demande de secours d'urgence.

Dans le cadre du CCAS, nous avons déjà octroyé des bons d'achats Carrefour de produits alimentaires et d'hygiène par tranche de 100 €.

Il est proposé de délibérer afin d'autoriser Madame le maire à délivrer des bons d'achats selon les dossiers qui lui seront soumis (article 6561 « Secours d'urgence »).

Délibération n° MD 694/2016 adoptée à l'unanimité :

Suite à la dissolution du CCAS de La Falaise, la commune a la possibilité d'attribuer une aide ou un secours d'urgence.

Une demande pouvant être effectuée à tout moment, il est proposé de délibérer pour poser le principe d'un secours d'urgence par le biais de délivrance de bons d'achat Carrefour pour des produits alimentaires (hors alcool) et d'hygiène.

Chaque demande d'aide est soumise à la constitution et au dépôt d'un dossier social comprenant un certain nombre de renseignements familiaux, professionnels et financiers qui permettra à Madame le maire d'apprécier la situation du demandeur et les difficultés qu'il rencontre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation à Madame le maire pour l'attribution de bons d'achat Carrefour pour des produits alimentaires (hors alcool) et d'hygiène dans la limite de 200 euros par personne et par mois.

Questions diverses

- Pose des compteurs Linky par Enedis (ex-EDF)

Madame LESOURD indique que Madame SONGEUR, conseillère absente excusée, souhaitait des informations sur le compteur Linky.

Chaque habitant a reçu un courrier d'Enedis l'informant du passage sous un mois d'un technicien pour le remplacement de leur compteur actuel par un compteur Linky. Le temps de cette intervention est estimé à 30 minutes.

Madame LESOURD indique qu'à Bazemont, une réunion publique a été organisée afin de répondre aux interrogations liées aux effets a priori néfastes pour la santé.

Madame DI BERNARDO s'est renseignée auprès de notre « interlocuteur privilégié Enedis » qui nous a répondu que les ondes émises étaient moins importantes que celles d'un téléphone portable. A noter que ces compteurs sont installés généralement à l'extérieur de la maison et qu'ils n'émettent que quelques minutes par jour.

- Comité des Fêtes de La Falaise

Monsieur DÉCALOGNE signale un renouvellement conséquent du bureau du Comité des Fêtes de La Falaise avec un nouveau président, Monsieur David MOUSSARD.

Il demande s'il serait possible d'organiser la prochaine Fête de la Musique dans le parc Aigue Flore :

- ↳ Cela semble difficile car la sécurité des enfants aux abords des nombreux bassins n'est pas garantie même lorsqu'ils sont sous la responsabilité de leurs parents (comme lors du traditionnel Arbre de Noël). La question de la remise en état du terrain de boules se posera également.
- ↳ Le préau « La Grange » reste une meilleure alternative, si besoin un arrêté de circulation pourra être demandé avec les barrières nécessaires pour sécuriser la place de la Libération et déporter temporairement la circulation des véhicules.

- Installation d'un pizzeria le mardi soir :

Madame DI BERNARDO informe les membres présents qu'elle a autorisé l'installation d'un pizzeria les mardis soirs sur le parking de l'église à partir du 3 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

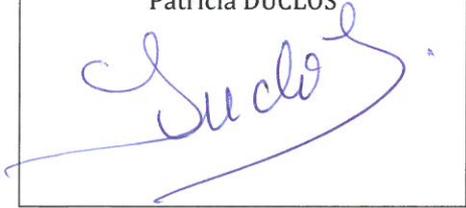
Charles DÉCALOGNE

Corinne BLONDEAU


Jean-Marie COUTREAU


Véronique DHOOGHE


Patricia DUCLOS



Monique LESOURD



Lilian MAUDUIT

Frédérique MENDES

